



GUIDE
**DES NORMES
VISUELLES**



TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE.....	4
2. OBJECTIFS	4
3. PUBLIC VISÉ.....	4
4. DÉFINITIONS	5
5. NORMES D'UTILISATION DU LOGO CÉGEP GARNEAU	7
5.1 Logo sans nominé.....	7
5.2 Logo avec nominé.....	7
5.3 Icône	8
5.4 Zone de dégagement.....	8
5.5 Taille et proportions	8
5.6 Couleurs	9
5.7 Formats de fichiers	9
5.8 Logo sur image	9
5.9 À ne pas faire.....	10
6. LOGO À UTILISER.....	11
6.1 Cégep Garneau	11
6.2 Directions, services, départements, programmes et autres unités	11
6.2.1 Quel logo utiliser : celui de la direction ou du service ?	12
6.2.2 Quel logo utiliser : celui du département ou du programme ?	12
6.2.3 Équipes compétitives au sein d'un programme d'études	12
6.3 Comités	13
6.4 Équipes sportives et de sports électroniques.....	13
6.5 Projets, activités et événements.....	13
6.6 Entrepreneuriat.....	14
6.7 Initiatives étudiantes liées à un programme.....	14

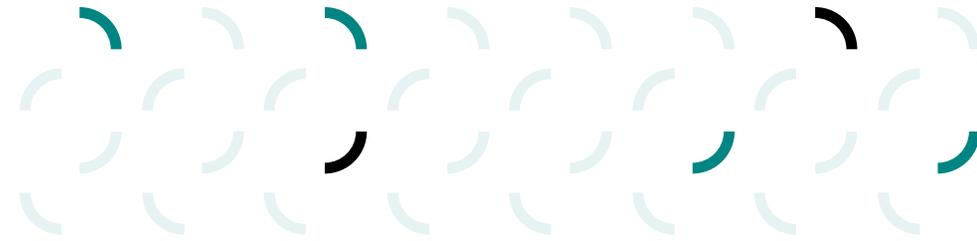
7. NORMES VISUELLES APPLICABLES AUX PARTENAIRES INTERNES	15
7.1 Instances étudiantes	15
7.2 Partenaires autonomes internes.....	15
8. NORMES VISUELLES APPLICABLES AUX ESPACES PHYSIQUES	15
9. NORMES VISUELLES APPLICABLES AUX ARTICLES PROMOTIONNELS	16
10. NORMES VISUELLES APPLICABLES AUX OUTILS DE COMMUNICATION	17
10.1 Signature courriel	17
10.2 Carte d'affaires	18
10.3 En-tête de lettre et enveloppe.....	18
10.4 Communiqué	19
10.5 Flash Garneau et Garneau Express	19
10.6 Placement publicitaire	19
10.7 Réseaux sociaux	20
10.8 Vidéo	21
10.8.1 Insertion du logo	21
10.8.2 Surimpression de titre ou de texte.....	22
10.8.3 Animation du logo.....	22
10.8.4 Vidéo réalisée dans le cadre d'un projet étudiant	22
10.9 Autres outils	22
11. TYPOGRAPHIES.....	23
12. ACCOMPAGNEMENT PAR LA DCOMRP	27
13. RESPONSABLE DE L'APPLICATION	27
14. ENTRÉE EN VIGUEUR	27
15. REMERCIEMENTS	27
ANNEXE 1. EXEMPLES DE LOGOS AVEC NOMINÉ	28
ANNEXE 2. COULEURS DU LOGO ET FORMATS DE FICHIERS	29
ANNEXE 3. EXEMPLES DE PLATEFORMES DE COMMUNICATION	30

1. PRÉAMBULE

Le *Guide des normes visuelles* est constitué de règles à respecter pour faciliter la reconnaissance et le positionnement de la marque Cégep Garneau et permettre la diffusion d'une image uniforme et cohérente du Cégep Garneau (le « Cégep »).

Afin que l'identité visuelle soit utilisée de façon adéquate, des normes spécifiques à l'utilisation du logo sont proposées, ainsi que des règles à suivre pour certains types de communication.

Toute application spécifique non incluse au présent *Guide des normes visuelles* doit être soumise à la Direction des communications et des relations publiques (DCOMRP).



2. OBJECTIFS

Le *Guide des normes visuelles* a pour objectifs de :

- > présenter les balises mises en place pour favoriser une utilisation adéquate de l'identité visuelle du Cégep selon les types de communication ;
- > déterminer les éléments visuels établissant le logo du Cégep Garneau et les normes d'utilisation du logo ;
- > guider la communauté dans le choix du logo le plus approprié à utiliser selon les situations ;
- > faciliter la reconnaissance et le positionnement de la marque Cégep Garneau ;
- > permettre la diffusion d'une image forte et cohérente de l'institution.

3. PUBLIC VISÉ

Le public visé est la communauté collégiale, soit toute personne qui travaille, étudie ou qui a un lien avec le Cégep.

4. DÉFINITIONS

Dans le présent *Guide des normes visuelles*, à moins que le contexte ne s'y oppose, les mots suivants sont définis comme suit :

- > **Campus du Cégep** : tous les bâtiments et terrains extérieurs du Cégep ;
- > **Centre de nouvelles** : espace virtuel dans lequel toute demande de diffusion doit être transmise à la DCOMRP pour fins de publication sur les différentes plateformes de diffusion du Cégep. L'outil accessible au personnel et à la communauté étudiante est disponible sur le site de Flash Garneau, fil de nouvelles officielles du Cégep, sur l'onglet *Publier* ;
- > **Communauté collégiale** : toutes les personnes employées, le personnel cadre et hors cadre, les personnes étudiantes, les stagiaires, les membres du Conseil d'administration, les bénévoles, les partenaires, les personnes accompagnatrices et le personnel des corporations affiliées au Cégep dont les syndicats, Coop Garneau, l'Association générale étudiante du Collège François-Xavier-Garneau, l'Association des parents et la Fondation ;
- > **Document institutionnel** : une politique, un règlement, une directive, une procédure, un code ou un programme, approuvé par une autorité compétente ;
- > **Équipement de diffusion numérique** : tous les équipements de diffusion audio et vidéo, de toute taille et de toute nature, notamment les écrans numériques, téléviseurs, moniteurs, canons de projection, tablettes numériques qui sont utilisés à des fins d'information dans les aires communes du Cégep ;
- > **Flash Garneau** : site de nouvelles officielles du Cégep produit par la DCOMRP qui propose du contenu informatif sur les différentes activités qui se déroulent sur le campus et sur les services offerts. Le site fait également la promotion des réalisations des membres de la communauté étudiante et du personnel ;
- > **Garneau Express** : bulletin d'information hebdomadaire transmis sous forme d'infolettre aux membres du personnel du Cégep. Il diffuse de l'information de nature administrative et d'intérêt qui émane des directions, services et autres composantes du Cégep, en plus de faire la promotion de diverses activités réalisées par et pour le personnel. Il s'agit du principal canal de communication pour s'adresser à l'ensemble du personnel ;
- > **Identité visuelle du Cégep Garneau** : ensemble d'éléments tangibles qui constituent l'environnement visuel du Cégep, dont son logo, une palette de couleurs, des polices de caractères et un style photographique distinctif ;
- > **Intranet des étudiant(e)s et Intranet du personnel** : plateformes électroniques regroupant de l'information utile pour les personnes étudiantes ou les membres du personnel accessibles dans le Portail Omnivox ;

> **Logo du Cégep Garneau** : représentation graphique qui symbolise la marque du Cégep. Il est composé d'un symbole, d'une typographie et de couleurs spécifiques ;

> **Marque Cégep Garneau** : représente ce qu'est l'organisation et est composée d'un ensemble d'éléments distinctifs physiques, dont son nom, son logo, ses services, et d'éléments moins tangibles, dont son image, son histoire, son identité, ses valeurs ;

> **Plateforme de communication** : ensemble d'éléments utilisés pour une période donnée dans le cadre d'une campagne publicitaire ou promotionnelle. La plateforme de communication comprend toujours le logo du Cégep (avec ou sans nominé), un visuel promotionnel, et peut, selon le besoin de la campagne, utiliser une signature promotionnelle ;

> **Réseaux sociaux officiels du Cégep** : les pages et les comptes identifiés au nom du Cégep Garneau sur les réseaux sociaux ;

> **Signature promotionnelle** : phrase, titre ou slogan utilisé pour accompagner de façon ponctuelle et sur différents supports, un message promotionnel lié à une stratégie de communication ;

> **Site Internet officiel du Cégep** : outil principal d'information, de promotion et de recrutement visant particulièrement le public externe, accessible sur cegepgarneau.ca ;

> **Unité du Cégep** : terme générique qui désigne de manière englobante diverses instances administratives du Cégep dont les activités sont intrinsèquement liées à la mission et au fonctionnement de l'institution, notamment les directions, les services, les départements, les programmes ;

> **Visuel promotionnel** : visuel distinctif créé pour promouvoir un projet, une campagne de sensibilisation, un service ou un événement limité dans le temps.



5. NORMES D'UTILISATION DU LOGO CÉGEP GARNEAU

Le logo est une composante fondamentale de la marque Cégep Garneau. C'est pourquoi des règles d'utilisation sont émises et doivent être respectées.

Seule la DCOMRP peut modifier le logo et ses déclinaisons. La création de logo pour toute unité liée au Cégep est limitée et strictement réservée à cette direction.

5.1 Logo sans nominé

Le logo du Cégep sans nominé est composé de deux éléments : le symbole et la signature. Le symbole entourant le G de Garneau est composé de deux moitiés d'arc rappelant le C du mot Cégep. Sa façon d'entourer le G fait référence à la nature qui entoure le campus. Le vert foncé évoque un passé riche en histoire et la forme vert pâle une luminosité née d'une énergie nouvelle.

La signature a été développée avec le caractère typographique UBUNTU BOLD.



Les logos sont disponibles dans l'Intranet du personnel, section Communications et relations publiques.
Pour obtenir un autre format, communiquer avec la DCOMRP : communications@cegepgarneau.ca.



5.2 Logo avec nominé

Les logos du Cégep avec nominé sont les signatures personnalisées créées pour les diverses unités du Cégep, notamment les départements, les programmes, les directions et les services. Des logos du Cégep avec nominé ont également été créés, notamment pour la Fondation du Cégep Garneau et l'Association des parents.

Sur le plan graphique, ces logos doivent respecter la composition présentée plus haut. Le nom de l'unité doit toujours être placé sous le logo et aligné verticalement avec le mot Cégep avec la typographie UBUNTU régulier. Le haut des lettres capitales de la première ligne doit être aligné horizontalement avec l'extrémité inférieure de la forme vert foncé.

La couleur employée est la même que le nom Cégep Garneau. Pour les versions en crevé, la couleur doit aussi être semblable à celle du nom du Cégep, c'est-à-dire blanche.

5.3 Icône

Une icône a aussi été conçue pour des utilisations très restreintes qui visent l'identification du Cégep dans certaines applications Web. L'utilisation de cette icône est strictement réservée à la DCOMRP.



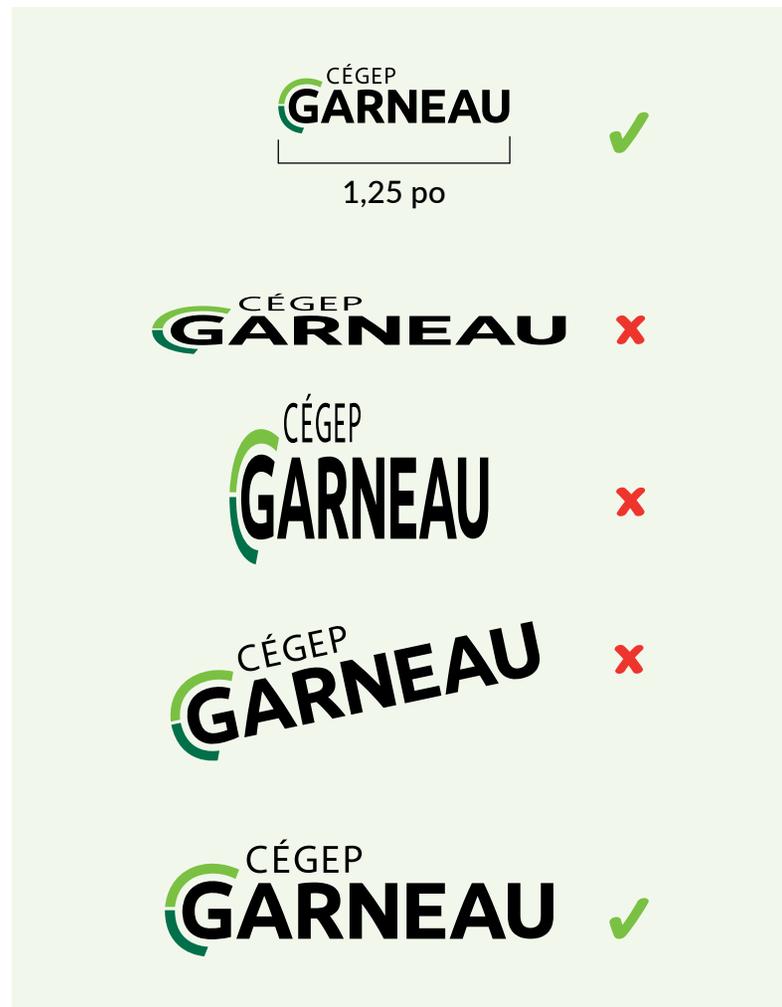
5.4 Zone de dégagement

Pour que le logo conserve son impact, qu'il soit visible et qu'il n'entre pas en conflit avec d'autres éléments, une zone de dégagement doit être respectée tout autour. L'unité de mesure utilisée représente le carré formé par la hauteur de la lettre « É » du mot CÉGEP. On ne doit jamais y retrouver d'éléments graphiques juxtaposés tels qu'un autre logo, de la typographie ou des images.



5.5 Taille et proportions

La taille du logo peut varier de façon proportionnelle, mais il n'est pas permis de l'étirer, de façon à déformer le logo ou même de l'incliner. La largeur minimale à respecter est de 3,17 cm (1,25 po).



5.6 Couleurs

Les deux couleurs qui devraient être les plus utilisées dans les compositions visuelles des documents institutionnels sont les deux verts utilisés dans la composition du logo.

Les divers codes de couleur selon les formats de fichier sont disponibles à l'[Annexe 2](#).

Vert foncé

C:100 M:0 Y:78 K:42
R:0 V:105 B:68
#006944
Pantone 3425 C

Vert pâle

C:57 M:0 Y:100 K:0
R:128 V:186 B:39
#80ba27
Pantone 368 C

5.7 Formats de fichiers

Afin d'utiliser le logo de façon adéquate, différents formats de fichiers sont disponibles à l'[Annexe 2](#).

5.8 Logo sur image

Lorsqu'un logo doit être superposé à une image, il est important d'assurer un contraste permettant une lisibilité optimale.



5.9 À ne pas faire

Inverser les couleurs du symbole



X

Déplacer les éléments du logo



X

Changer les proportions d'un élément du logo



X

Modifier la couleur du logo monochrome dans un document imprimé en quadrichromie



X

Modifier les proportions du logo en l'écrasant



X

Employer des couleurs autres que les couleurs officielles



X

Employer une police de caractères autre que celle retenue pour la signature



X

Modifier l'orientation du logo



X

Placer le logo sur une couleur peu contrastante



X

Placer le logo sur une image peu contrastante



X

Renverser le logo



X

6. LOGO À UTILISER ↷

Des règles précises d'utilisation du logo doivent être respectées selon le type d'unité du Cégep, c'est-à-dire toute instance dont les activités sont intrinsèquement liées à la mission et au fonctionnement de l'institution.

6.1 Cégep Garneau

Logo du Cégep sans nominé

En tout temps, le logo du Cégep sans nominé doit être utilisé pour les communiqués de presse et les campagnes publicitaires du Cégep. Il peut aussi être utilisé en d'autres occasions.

Pour des communications émanant de trois (3) directions ou plus, le logo du Cégep sans nominé doit être utilisé.

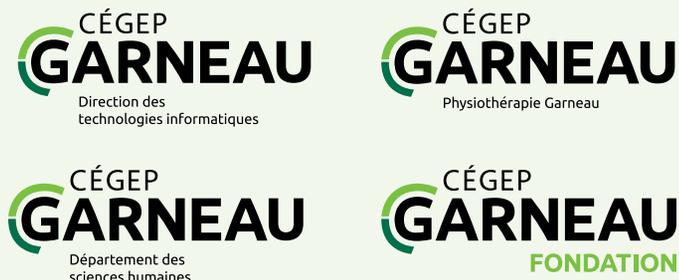


6.2 Directions, services, départements, programmes, unités et Fondation

Logo du Cégep avec nominé

Les directions, services, programmes, départements et certaines autres unités du Cégep, dont les cliniques-écoles, possèdent un logo personnalisé avec nominé. Il s'agit du logo officiel du Cégep avec le nom de l'unité. La Fondation du Cégep Garneau et l'Association des parents possèdent également un logo personnalisé avec nominé.

Le Cégep encourage ses unités à mettre de l'avant leur logo personnalisé avec nominé afin que le public visé par une communication connaisse de qui elle provient. Cela permet aux unités d'obtenir de la visibilité tout en maintenant une affiliation claire avec la marque Cégep Garneau. Voici quelques exemples :



D'autres exemples sont présentés à l'**Annexe 1**.

Les logos sont disponibles dans l'**Intranet du personnel**, section **Communications et relations publiques**.
Pour obtenir un autre format, communiquer avec la DCOMRP : communications@cegepgarneau.ca.

6.2.1 Quel logo utiliser : celui de la direction ou du service ?

Pour un projet associé à une direction et à un service, l'utilisation du logo du Cégep avec le nominé de la direction est privilégiée. Toutefois, selon le contexte et la nature de la communication, et à la seule discrétion de la direction concernée, cette dernière peut décider d'utiliser le logo avec le nominé du service, si cela est davantage approprié.



6.2.2 Quel logo utiliser : celui du département ou du programme ?

Pour un projet associé à un département et à un programme, les équipes professorales pourront utiliser le logo de leur choix.



6.2.3 Équipes compétitives au sein d'un programme d'études

Lorsque le contexte le permet, lors de la participation d'étudiantes et d'étudiants à des compétitions liées à leur champ d'études, le logo du Cégep avec le nominé du programme associé peut être utilisé par les équipes. Une telle utilisation est soumise à l'approbation préalable de la professeure ou du professeur responsable ou de la DCOMRP.

6.3 Comités

Logo du Cégep avec nominé

Au sein du Cégep, tout comité est directement rattaché à une direction, un service, un département ou un programme. Dès lors, il convient d'utiliser le logo du Cégep avec le nominé de l'unité à laquelle le comité est rattaché.

 La création et l'utilisation d'un logo propre au comité ne sont pas permises.

Les comités possédant un logo personnalisé créé avant 2024 doivent collaborer avec la DCOMRP avant de poursuivre leur utilisation, et ce, afin d'uniformiser les communications impliquant la marque Cégep Garneau.

6.4 Équipes sportives et de sports électroniques

Les équipes sportives et de sports électroniques des cégeps et universités possèdent une identité visuelle distinctive. Afin de préserver cette culture propre aux équipes sportives et de maintenir une cohérence avec la marque Cégep Garneau, un logo personnalisé est créé pour lesdites équipes, en collaboration avec la DCOMRP.



6.5 Projets, activités et événements

Logo du Cégep avec nominé

Pour les projets, activités ou événements, le logo du Cégep avec le nominé de l'unité organisatrice doit être utilisé.

 La création et l'utilisation d'un logo spécifique à un projet, une activité ou un événement ne sont pas permises.

Toutefois, une plateforme de communication spécifique au projet, à l'activité ou à l'événement peut être créée à des fins promotionnelles ou de sensibilisation. Cette plateforme comprendra un environnement visuel créatif ainsi qu'une signature promotionnelle (phrase, titre ou slogan).

Consulter au préalable et collaborer avec la DCOMRP qui peut créer la plateforme. Des exemples sont disponibles en [Annexe 3](#).

Les événements possédant un logo personnalisé créé avant 2024 doivent collaborer avec la DCOMRP avant de poursuivre leur utilisation, et ce, afin d'uniformiser les communications impliquant la marque Cégep Garneau.



6.6 Entrepreneuriat

Pour chacune des entités ci-après, des normes visuelles spécifiques s'appliquent :

> École d'entrepreneuriat de Québec (EEQ)

Ayant une vocation et une clientèle cible distinctes de celles du Cégep, l'EEQ, gérée par la Direction de la formation continue et des services aux entreprises (DFCSAE), dispose de son logo propre lequel ne doit pas avoir de parenté visuelle avec le logo et la marque Cégep Garneau.

> Entreprises-écoles

Les entreprises-écoles du Cégep, gérées par la Direction des affaires étudiantes et communautaires (DAEC), promeuvent des produits ou des services spécifiques, tant à l'interne qu'à l'externe. Le positionnement de marque et ce qui concerne la mise en marché d'un produit ou d'un service font partie intégrante des apprentissages des personnes étudiantes qui s'y impliquent.

Les entreprises-écoles disposent d'un logo propre, créé en collaboration avec la DCOMRP et utilisé dans toutes leurs communications.

Lors de la création d'articles promotionnels, les entreprises-écoles doivent ajouter à leur logo, celui du Cégep Garneau, lorsque l'espace le permet.

> Projet entrepreneurial dans le cadre d'un cours

Il n'est pas permis d'utiliser les éléments visuels du logo et de la marque du Cégep Garneau dans le cadre d'un projet fictif de création d'entreprise associé à un cours.

L'étudiante, l'étudiant ou le groupe peut toutefois mentionner par écrit le programme du Cégep affilié dans les documents liés au projet.

6.7 Initiatives étudiantes liées à un programme

Les comités étudiants liés à un programme, dont Vie de programme, qui souhaitent produire des articles promotionnels personnalisés au nom de leur programme, doivent utiliser les **gabarits visuels** proposés par la Coop Garneau, en collaboration avec la DCOMRP. Ces gabarits permettent d'assurer un lien entre les articles promotionnels et la marque Cégep Garneau.

Il est fortement suggéré de travailler avec la Coop Garneau, qui a su développer une expertise dans la production d'articles promotionnels.

Si les comités souhaitent créer un visuel autre que ceux proposés dans les gabarits, ils doivent communiquer avec la DCOMRP, dès l'idéation du projet, afin d'obtenir son autorisation. La DCOMRP accompagne les comités dans leur démarche créative et réalise les visuels si nécessaire. Un lien graphique avec l'identité visuelle du Cégep est nécessaire et le nom Cégep Garneau doit être présent.

Pour une initiative ou une activité de représentation associée à un programme, le logo du Cégep avec le nominé du département ou du programme d'études peut être utilisé dans les outils de communication, si l'espace le permet. Si c'est le cas, les normes d'utilisation du logo doivent être respectées. Pour une publication sur les réseaux sociaux, il est préférable d'écrire le nom du programme dans le texte plutôt que d'ajouter un logo dans le visuel.

7. NORMES VISUELLES APPLICABLES AUX PARTENAIRES INTERNES ↷

Les partenaires internes du Cégep ainsi que les organisations externes ne travaillant pas pour le Cégep ne peuvent pas utiliser le logo de l'institution, qu'il soit avec ou sans nominé, dans leurs communications. Toutefois, en cas de projet conjoint, l'utilisation du logo du Cégep doit être approuvée par la DCOMRP.

7.1 Instances étudiantes

L'Association générale étudiante du Collège François-Xavier-Garneau et ses comités ne peuvent utiliser les éléments du logo et de la marque du Cégep Garneau dans leur logo, à l'exception des couleurs. Si nécessaire, l'Association étudiante pourra se référer à la DCOMRP pour validation.

7.2 Partenaires autonomes internes

Le logo des partenaires internes du Cégep, dont la Coop Garneau et Bistro Garneau, ne doit pas reprendre les éléments visuels du logo et de la marque du Cégep Garneau, à l'exception des couleurs. La conformité d'un logo nouvellement créé doit être validée par la DCOMRP.

8. NORMES VISUELLES APPLICABLES AUX ESPACES PHYSIQUES ↷

Les normes visuelles applicables aux espaces physiques sont établies dans le *Plan directeur de signalétique* du Cégep.

L'identification de zones particulières dans l'environnement physique du Cégep est prise en charge par la DCOMRP, en collaboration avec la Direction des ressources matérielles.



9. NORMES VISUELLES APPLICABLES AUX ARTICLES PROMOTIONNELS

Pour la création d'articles promotionnels, le logo du Cégep avec ou sans nominé doit être utilisé, sauf si l'espace disponible ne le permet pas. Dans ce cas, le nom du Cégep doit apparaître sur l'article et les normes visuelles présentes dans ce Guide doivent être respectées.

Toute unité désirant produire un article promotionnel doit prioritairement collaborer avec la Coop Garneau à cette fin. En cas de collaboration avec un autre fournisseur, la création de tout article promotionnel doit être approuvée par la DCOMRP dès l'idéation du projet.

Concernant les initiatives étudiantes liées à un programme, dont Vie de programme, les consignes du point 6.7 doivent être respectées.



10. NORMES VISUELLES APPLICABLES AUX OUTILS DE COMMUNICATION

10.1 Signature courriel

Afin d'être conforme à l'image et la marque Cégep Garneau, il est nécessaire d'utiliser les modèles de signature courriel présentés ci-contre.

De plus, il est fortement déconseillé :

- > d'utiliser des couleurs, des images, des polices de fantaisie ou des icônes de réseaux sociaux ;
- > d'ajouter un slogan ou un bandeau promotionnel, à l'exception de certains cas présentés à l'article 13.3. de la *Politique de communication* (POL-34).

Les informations administratives, notamment un système de prise de rendez-vous ou un horaire de présence au bureau, doivent être placées au-dessus et à l'extérieur du bloc signature. L'ajout de ces informations est facultatif.

Modèle sans adresse

Prénom Nom Aptos, 15 pts, gras

Titre du poste Aptos, 11 pts, gras

Nom de la direction, Aptos, 11 pts, régulier
du département ou du programme



Modèle avec adresse

Prénom Nom Aptos, 15 pts, gras

Titre du poste Aptos, 11 pts, gras

Nom de la direction, Aptos, 11 pts, régulier
du département ou du programme

1660, boulevard de l'Entente
Québec (Québec) G1S 4S3
418 688-8310, poste XXXX Aptos, 11 pts, régulier
adresse@cegepgarneau.ca



10.2 Carte d'affaires

Les cartes d'affaires produites pour le personnel du Cégep doivent :

- respecter le modèle présenté plus bas ;
- contenir le logo du Cégep sans nominé, le titre de la personne, la mention de sa direction, de son département ou de son programme et ses coordonnées.

Pour obtenir une carte d'affaires, communiquer avec la DCOMRP : communications@cegepgarneau.ca.



10.3 En-tête de lettre et enveloppe

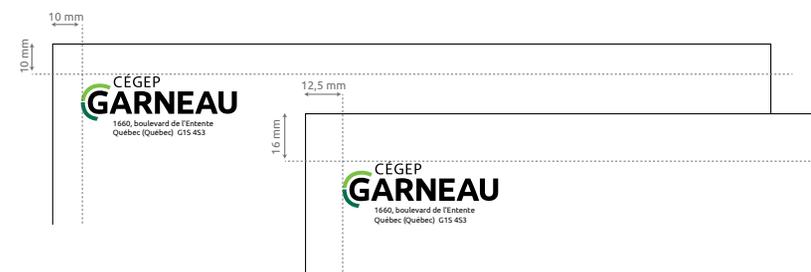
Les en-têtes de lettre du Cégep doivent contenir le logo du Cégep avec ou sans nominé dans la partie supérieure gauche, ainsi que les coordonnées génériques du Cégep dans la partie inférieure. Le modèle ci-contre doit être utilisé.



Les enveloppes du Cégep Garneau doivent présenter le logo du Cégep sans nominé ainsi que l'adresse générique du Cégep dans la partie supérieure gauche. Le modèle suivant doit être utilisé.

Enveloppe (petite)

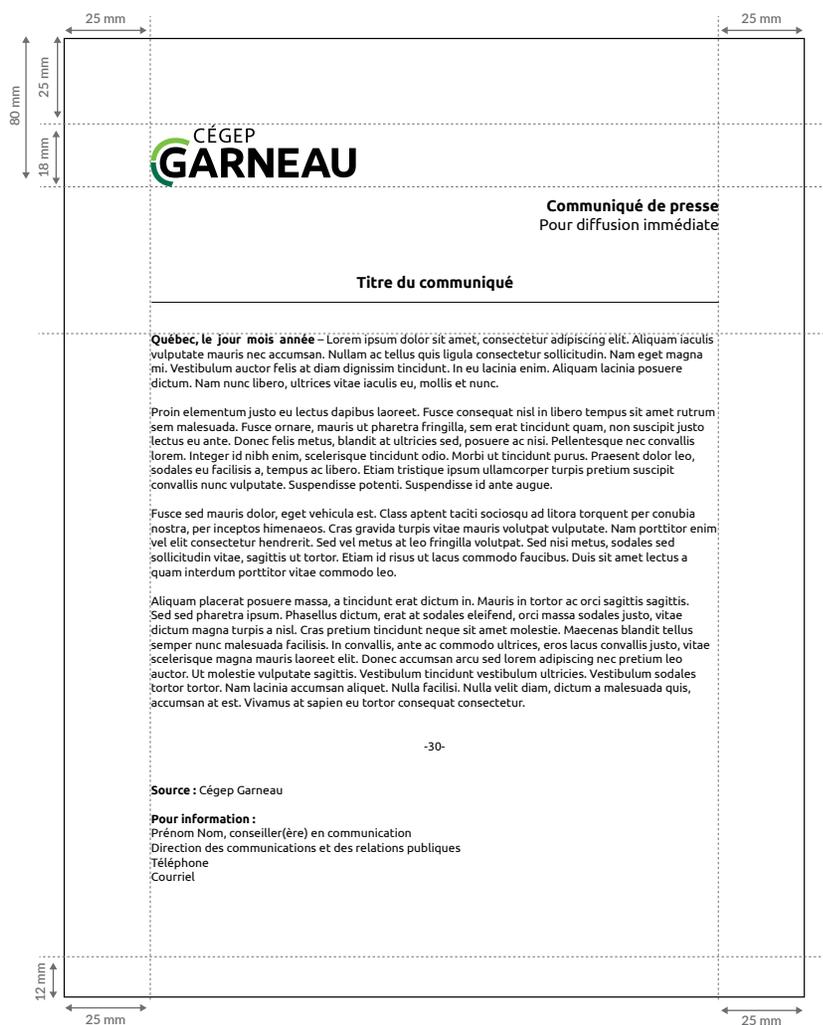
Enveloppe (grande)



10.4 Communiqué

Les communiqués de presse **destinés à l'externe** doivent :

- respecter la *Politique de communication* (POL-34) ;
- être rédigés ou approuvés par la DCOMRP, puis transmis par cette direction ;
- porter le logo du Cégep sans nominé. Dans le cas d'une communication conjointe avec des partenaires, les logos de ces derniers peuvent être intégrés.



Les communiqués du Cégep **destinés à un public interne** doivent :

- porter le logo du Cégep avec le nominé de l'unité à l'origine du communiqué ou porter le logo du Cégep sans nominé pour les communications émanant de la direction générale ou de trois directions ou plus. Préalablement à la diffusion, il est nécessaire d'aviser la DCOMRP. La *Politique de communication* (POL-34) doit être respectée.

10.5 Flash Garneau et Garneau Express

La DCOMRP privilégie les visuels ne comportant pas de texte et n'admet pas de logo dans les illustrations des articles publiés. Le nom de l'unité, de la personne ou du groupe à l'origine de la publication doit être mentionné en fin d'article.

Toute publication à destination du Flash Garneau ou du Garneau Express doit être transmise par le biais du Centre des nouvelles, disponible sur le site de Flash Garneau, sur l'onglet *Publier*.

10.6 Placement publicitaire

La DCOMRP est seule responsable des placements publicitaires du Cégep et utilise le logo du Cégep sans nominé.

Toute autre unité désirant effectuer un placement publicitaire en son nom doit communiquer avec la DCOMRP, laquelle est chargée d'autoriser ledit placement et d'accompagner l'unité. Selon une entente préalablement établie avec la DCOMRP, une direction peut gérer ses propres placements publicitaires. Le logo du Cégep avec nominé peut alors être utilisé.

10.7 Réseaux sociaux

Conformément à l'article 9.2. de la *Politique de communication* (POL-34), les **comptes officiels du Cégep** sur les réseaux sociaux sont exclusivement administrés par la DCOMRP. Ils représentent l'institution dans son ensemble et sont les seuls à être identifiés visuellement par le logo du Cégep sans nominé et à porter le seul nom du Cégep Garneau.

Certains **comptes créés au nom d'une direction ou d'un service** du Cégep peuvent être gérés par cette direction ou ce service, selon une entente convenue préalablement avec la DCOMRP. Dans ce cas, la mention du Cégep Garneau doit être présente dans le nom du compte. Pour le visuel ou la photo de profil, il est recommandé d'utiliser le logo du Cégep avec le nominé de la direction ou du service.

Pour les **comptes administrés par les départements ou les programmes**, il importe que la mention Cégep Garneau soit présente dans le nom du compte. Pour le visuel ou la photo de profil de ces comptes, il est recommandé d'utiliser le visuel personnalisé conçu pour chaque programme par la DCOMRP. Ceci a pour but d'appuyer visuellement l'appartenance du compte à la marque Cégep Garneau.



10.8 Vidéo

Toute vidéo réalisée par une unité du Cégep doit idéalement présenter le logo du Cégep avec ou sans nominé en guise de signature et respecter les normes établies. Tout projet de vidéo ayant des fins promotionnelles et qui vise un public externe doit être approuvé par la DCOMRP, dès l'étape d'idéation.

10.8.1 Insertion du logo

Il est recommandé d'insérer le logo du Cégep avec ou sans nominé en ouverture ou en fermeture de vidéo afin de positionner l'appartenance du projet au Cégep. En tout temps, le *Guide des normes visuelles* doit être respecté.

Les normes applicables en ouverture ou en fermeture de la vidéo sont les suivantes :

Applicabilité générale

Présentation classique

Insérer le logo du Cégep avec ou sans nominé sur un fond blanc, vert foncé, noir ou gris pour une durée d'environ trois (3) secondes.



Applicabilité aux vidéos de courte durée ou à visée promotionnelle

Logo centré dans la vidéo

Apposer le logo du Cégep avec ou sans nominé, en couleurs, directement sur l'image diffusée pour une durée d'environ trois (3) secondes. Cette option n'est pas recommandée lorsque le plan d'ouverture présente des personnes en action.

Applicabilité aux vidéos de courte durée ou à visée promotionnelle

Logo en haut à gauche ou en bas à droite

Apposer le logo du Cégep avec ou sans nominé, en couleurs, dans le coin supérieur gauche ou inférieur droit directement sur l'image ou avec un fond blanc qui l'entoure, pour une durée d'environ trois (3) secondes.



10.8.2 Surimpression de titre ou de texte

L'insertion de texte ou titre de personnes qui interviennent dans la vidéo doit répondre à ces normes :

- être présentée sur fond blanc idéalement ;
- être épurée et exempte de trop de détails si elle doit être présentée en superposition afin de ne pas nuire à la lisibilité ;
- utiliser l'une des polices de caractères prévue au présent *Guide des normes visuelles* ;
- utiliser les couleurs de la marque Cégep Garneau afin de renforcer le lien avec son identité visuelle.



10.8.3 Animation du logo

L'animation des divers éléments composant le logo du Cégep est strictement réservée à la DCOMRP.

10.8.4 Vidéo réalisée dans le cadre d'un projet étudiant

Les vidéos réalisées par une étudiante ou un étudiant dans le cadre d'un cours ou d'un projet pédagogique ne doivent pas présenter de logo du Cégep, avec ou sans nominé, mais peuvent mentionner le programme d'appartenance selon les normes de rédaction suivantes :

« *Projet étudiant* réalisé au Cégep Garneau en (année) dans le cadre du cours (nom et numéro du cours) »

10.9 Autres outils

Des gabarits visuels pour d'autres outils de communication, comme les fonds d'écran, les images de couverture pour les comptes personnels ou professionnels sur LinkedIn et les présentations *PowerPoint*, sont disponibles dans l'Intranet du personnel dans la section Communications et relations publiques.

Pour les autres outils n'ayant pas de gabarit, comme les tutoriels ou les présentations créées dans des logiciels tels que Genially, il est important d'ajouter le logo du Cégep, avec ou sans nominé.

11. TYPOGRAPHIES

Selon les types de documents produits, des typographies ou polices de caractères sont recommandées.

> Documents institutionnels

Pour la présentation des documents institutionnels (politique, règlement, directive, procédure, code ou programme), la police Arial normal 11 points doit être utilisée, conformément à la *Directive 1*.

> Productions graphiques

En cohérence avec la marque Cégep Garneau, diverses polices de caractères sont proposées pour la création de visuels. Elles doivent être utilisées pour ces projets : logo du Cégep Garneau et ses déclinaisons, signalétique du Cégep et campagnes publicitaires. Pour d'autres productions graphiques, ces typographies sont recommandées, mais non obligatoires. Si elles ne sont pas accessibles, on peut les remplacer par la typographie Arial, notamment.

Ubuntu

Ubuntu light	ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
Ubuntu regular	ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
Ubuntu medium	ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
Ubuntu bold	ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Vous trouverez cette police à
l'adresse suivante :
[https://fonts.adobe.com/fonts/
ubuntu](https://fonts.adobe.com/fonts/ubuntu)

Heebo

Heebo thin
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Heebo light
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Heebo regular
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Heebo medium
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Heebo bold
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Heebo black
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Vous trouverez cette police à
l'adresse suivante :
[https://fonts.adobe.com/fonts/
heebo](https://fonts.adobe.com/fonts/heebo)

Effra

Effra light

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Effra regular

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Effra medium

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Effra bold

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Effra heavy

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Vous trouverez cette police à
l'adresse suivante :
[https://fonts.adobe.com/fonts/
effra](https://fonts.adobe.com/fonts/effra)

Lato

Lato light

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Lato regular

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Lato medium

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Lato bold

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Lato heavy

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Lato black

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Vous trouverez cette police à
l'adresse suivante :
[https://fonts.adobe.com/fonts/
lato](https://fonts.adobe.com/fonts/lato)

12. ACCOMPAGNEMENT PAR LA DCOMRP

La DCOMRP offre de l'accompagnement à toute personne ou groupe souhaitant réaliser un projet soumis aux normes définies dans le présent *Guide des normes visuelles*. Il est recommandé de communiquer avec elle dès l'idéation du projet.

Pour communiquer avec la DCOMRP :
communications@cegepgarneau.ca.

13. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

La DCOMRP est responsable de l'application du présent *Guide des normes visuelles* et s'assure de son respect par l'ensemble de la communauté collégiale.

14. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent *Guide des normes visuelles* entre en vigueur dès son adoption par l'Équipe de direction générale.

15. REMERCIEMENTS

Le Cégep Garneau remercie l'Université Laval pour ses précieux conseils. Le présent *Guide des normes visuelles* s'inspire en partie de son programme.

Le Cégep Garneau remercie également toutes les personnes de l'organisation qui ont été consultées lors de l'élaboration du présent *Guide des normes visuelles*.

ANNEXE 1: EXEMPLES DE LOGOS AVEC NOMINÉ

DIRECTIONS



DÉPARTEMENTS



SERVICES



PROGRAMMES



CLINIQUES



AUTRES



Les logos sont disponibles dans l'Intranet du personnel,
section Communications et relations publiques.
Pour obtenir un autre format, communiquer avec la DCOMRP :
communications@cegepgarneau.ca.

ANNEXE 2: COULEURS DU LOGO ET FORMATS DE FICHIERS

	Couleur	Impression	Application	Code des couleurs	Aperçu	Formats de fichiers
Impression	Pantone	3 couleurs Pantone	Fond blanc ou pâle	Vert pâle 368 C Vert foncé 3425 C Noir 419 C		EPS - Vectoriel
	Quadrichromie	4 couleurs CMYK	Fond blanc ou pâle	Vert pâle C=57 M=0 Y=100 K=0 Vert foncé C=100 M=0 Y=78 K=42 Noir C=29 M=0 Y=36 K=100		EPS - Vectoriel JPG
	Quadrichromie crevée	4 couleurs CMYK	Fond noir, foncé ou fond de couleur	Vert pâle C=57 M=0 Y=100 K=0 Vert foncé C=100 M=0 Y=78 K=42 Noir C=0 M=0 Y=0 K=0		EPS - Vectoriel
	Monochrome	1 couleur	Fond blanc ou pâle	* Documents imprimés en deux ou trois couleurs : Utiliser la couleur la plus foncée.		EPS - Vectoriel
	Monochrome crevée	1 couleur	Fond noir ou foncé			EPS - Vectoriel
Écran	RVB	Web, multimédia et documents en ligne	Fond blanc ou pâle	Vert pâle R=128 V=186 B=39 Vert foncé R=0 V=105 B=68 Noir R=14 V=25 B=16		PNG - Fond transparent JPG
	RVB crevé	Web, multimédia et documents en ligne	Fond noir, foncé ou fond de couleur	Vert pâle R=128 V=186 B=39 Vert foncé R=0 V=105 B=68 Noir R=14 V=25 B=16		PNG - Fond transparent
	RVB crevé 1	Web, multimédia et documents en ligne	Fond noir, foncé ou fond de couleur	Vert pâle R=128 V=186 B=39 Vert foncé R=0 V=105 B=68 Noir R=14 V=25 B=16		PNG - Fond transparent

ANNEXE 3: EXEMPLES DE PLATEFORMES DE COMMUNICATION

SEMAINE DE LA
LITTÉRATURE

**LIRE
LE MONDE**

18-22 MARS 2024

CÉGEP
GARNEAU
Département de lettres

The poster features several stylized illustrations of open books in various orientations, some overlapping. The text is centered and uses a mix of bold, sans-serif fonts. The background is white with some circular patterns and dots.



DONNEZ DÈS MAINTENANT

DES ALIMENTS ET DES PRODUITS D'HYGIÈNE

**POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE**

Frigo et armoire situés devant le local A-1195, près de l'Asso

ANNEXE 3: EXEMPLES DE PLATEFORMES DE COMMUNICATION



**PORTES
OUVERTES**

MARDI 30 JANVIER 2024
18 H 30 À 21 H

**CÉGEP
GARNEAU** LE SUCCÈS A UN NOM



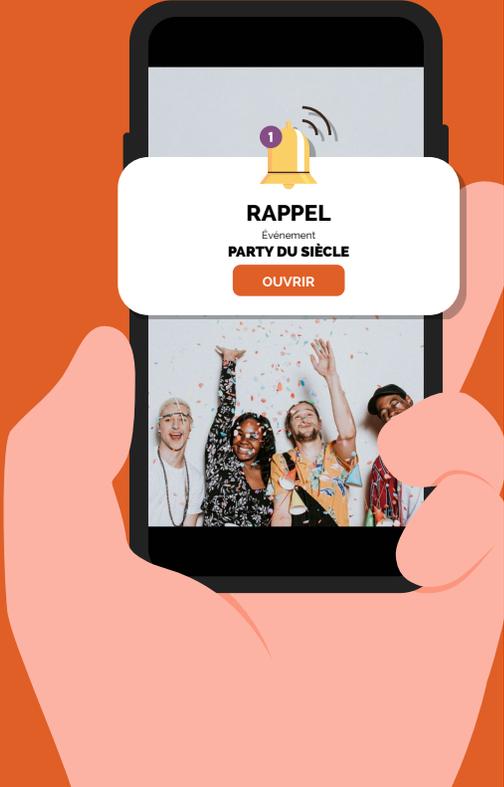
**PIQUE-NIQUE
DE LA RENTRÉE
DU PERSONNEL**

**17
AOÛT**

Entre 10 h 30 et 14 h
On vous attend sous
le chapiteau entre
les pavillons K et H

**CÉGEP
GARNEAU**

ANNEXE 3: EXEMPLES DE PLATEFORMES DE COMMUNICATION



**PARTY
DU SIÈCLE
CE SOIR?**

Ce n'est pas le lieu pour en parler

**ICI, ON ÉTUDIE
ET ON PARLE À VOIX BASSE**



Campagne réalisée pour les espaces de travail collaboratifs de la bibliothèque.